

**ERP situés dans le département de la Loire,
sous le bénéfice d'une dérogation aux exigences techniques et dimensionnelles d'accessibilité
décision implicite d'acceptation – DIA – accordée en 2017**

(article R. 111-19-10 I – 1°, 2°, 3° et 4° du Code de la construction et de l'habitation).

COMMUNE	N°AT	Nom – dénomination de l'ERP	Adresse de l'ERP	Catégorie d'ERP	Type d'ERP	motifs de dérogation, Article R. 111-19-10 du CCH 1°, 2°, 3° et 4°			
						1° Impossibilité technique	2° Contraintes architecturales	3° Disproportion manifeste	4° Refus Copropriété
AMBIERLE	003 17 00001	SCI SCM	place Lancelot	5e	M	X			
AMBIERLE	003 17 00003	école primaire publique	Les Bessons	5e	R	X			
BELMONT DE LA LOIRE	015 17 C 8008	Crédit Agricole	place du Monument	5e	W	X			
BOEN SUR LIGNON	019 16 M 0013	tabac Le Celtic	1, rue de Lyon	5e	M	X			
BOEN SUR LIGNON	019 17 M 0001	cabinet ostéopathe M. TUKPO Kodzo	11, rue de Lyon	5	U				X
BOURG ARGENTAL	023 17 S 0001	APTE	3, rue du Docteur Moulin	5e	R	X			
CALOIRE	031 17 AT 001	auberge des 4 Chemins	5, route de Chambles	5e	N	X		X	
CELLIEU	032 17 00001	Le Cellieutin	154, rue des Cerisiers	5e	N et M	X			
CHALAIN D'UZORE	037 17 M 0001	église	Le Bourg	5	V		X		
CHAMBLES	042 17 M 0001	Ma Chaumière	1, place de la Mairie	5e	N	X			
CHAMPDIEU	046 17 M 0003	Cani 3D	4, place du Pont	5e	N et M	X			
CHARLIEU	052 17 C 0803	Le Crédit Lyonnais	2, boulevard Jacquard	5e	W	X			
CHARLIEU	052 17 C 0805	Caisse d'Epargne	7, rue Ronzière	5e	W	X	X		
CHARLIEU	052 17 C 0806	Boucherie St Philibert	19, place St Philibert	5e	M	X	X		

**ERP situés dans le département de la Loire,
sous le bénéfice d'une dérogation aux exigences techniques et dimensionnelles d'accessibilité
décision implicite d'acceptation – DIA – accordée en 2017**

(article R. 111-19-10 I – 1°, 2°, 3° et 4° du Code de la construction et de l'habitation).

COMMUNE	N°AT	Nom – dénomination de l'ERP	Adresse de l'ERP	Catégorie d'ERP	Type d'ERP	motifs de dérogation, Article R. 111-19-10 du CCH 1°, 2°, 3° et 4°			
						1° Impossibilité technique	2° Contraintes architecturales	3° Disproportion manifeste	4° Refus Copropriété
CHARLIEU	052 17 C 0807	AGP Photocopies	14, rue Charles de Gaulle	5e	M		X		
CHATEAUNEUF	053 16 S 6001	Studio Btbob	120, montée d'Orion	5e	M	X			
COUTOUVRE	074 17 R 0001	école Notre Dame de Prompt Secours	le Bourg	5e	R			X	
ESSERTINES EN CHATELNEUF	089 17 M 0001	mairie	187, montée de l'église	5e	W			X	
FEURS	094 16 R 5027	Auto-école Macadam	3, rue Waldeck Rousseau	5	R	X			
FEURS	094 17 R 5001	Access Optic	6, rue de la République	5e	M	X			
FEURS	094 17 A 7020	Bar de l'Avenue	14 bis, avenue Jean Jaurès	5	N	X			
FIRMINY	095 17 AT 0004	Mme DANTON Dominique, psychologue	30, rue Victor Hugo	5e	U			X	
FIRMINY	095 17 0016	Firm Hôtel	37, rue Jean Jaurès	5e	O			X	
FIRMINY	095 17 0018	Numéro Vins	1, rue du Général Hoche	5e	M	X			
FIRMINY	095 17 0019	cabinet médical SUIRI Robert	18 bis, boulevard Saint Charles	5e	U	X			
FIRMINY	095 17 0020	Mix Tifs	24, rue Verdié	5e	M	X		X	
FIRMINY	095 1 70 0025	Mme BREYSSE Elisabeth	11, rue Voltaire	5e	U	X			
FIRMINY	095 17 AT 0027	La Belle Epoque	10, rue Duchene	5e	M	X			

**ERP situés dans le département de la Loire,
sous le bénéfice d'une dérogation aux exigences techniques et dimensionnelles d'accessibilité
décision implicite d'acceptation – DIA – accordée en 2017**

(article R. 111-19-10 I – 1°, 2°, 3° et 4° du Code de la construction et de l'habitation).

COMMUNE	N°AT	Nom – dénomination de l'ERP	Adresse de l'ERP	Catégorie d'ERP	Type d'ERP	motifs de dérogation, Article R. 111-19-10 du CCH 1°, 2°, 3° et 4°			
						1° Impossibilité technique	2° Contraintes architecturales	3° Disproportion manifeste	4° Refus Copropriété
L'ETRAT	092 17 0003	boulangerie Grangeon	2, rue de la Résistance	5e	M	X			
L'HORME	110 17 S 3008	Actuel Coiffure	9, cours Marin	5	M	X			
LA CHAPELLE EN LAFAYE	050 17 00001	église	centre bourg	5	V		X		
LA GRAND CROIX	103 16 S 0008	M. MAGLIOCCHETTI Christian	71, rue Louis Pasteur	5e	M	X			
LA GRAND CROIX	10 317 S 0005	bar PMU restaurant GRECO Sylvianne	26, rue Jean Jaurès	5	N	X		X	
LA PACAUDIERE	163 16 0004	groupe scolaire	route de Crozet	5e	R			X	
LA RICAMARIE	183 17 S 0001	Esthétique Dominique	3, rue Waldeck Rousseau	5e	M	X			
LA RICAMARIE	183 17 S 0002	Les Friandises des Anges	2, rue Martin Bernard	5e	M	X			
LA RICAMARIE	183 17 S 0003	Mandarine Coiffure	5, rue de la Libération	5e	M	X			
LA RICAMARIE	183 1 7 S0007	M. LIEVRE André	6, rue Gambetta	5	U	X			
LA RICAMARIE	183 17 S 0008	Piérine Coiffure	31, rue Gambetta	5	M	X			
LA TALAUDIÈRE	305 17 S 0002	école élémentaire Michelet	rue Michelet	5e	R	X			
LA TALAUDIÈRE	305 17 S 0003	centre culturel Le Sou	rue Romain Rolland	4	L	X			
LA TALAUDIÈRE	305 17 S 0005	salle Jeanne d'Arc	15, rue Jean Brossy	5e	X	X			

**ERP situés dans le département de la Loire,
sous le bénéfice d'une dérogation aux exigences techniques et dimensionnelles d'accessibilité
décision implicite d'acceptation – DIA – accordée en 2017**

(article R. 111-19-10 I – 1°, 2°, 3° et 4° du Code de la construction et de l'habitation).

COMMUNE	N°AT	Nom – dénomination de l'ERP	Adresse de l'ERP	Catégorie d'ERP	Type d'ERP	motifs de dérogation, Article R. 111-19-10 du CCH 1°, 2°, 3° et 4°			
						1° Impossibilité technique	2° Contraintes architecturales	3° Disproportion manifeste	4° Refus Copropriété
LA TALAUDIÈRE	305 17 S 0006	Maison du Parc	parc municipal	5e	L	X			
LA TALAUDIÈRE	305 17 S 0009	pôle festif	3, rue du Stade	3	L	X			
LA TALAUDIÈRE	305 17 S 0010	La Vitrine	rue de la République	5e		X	X		
LA VALLA EN GIER	322 17 AT 001	école Notre Dame des Victoires	rue Marcellin Champagnat	4	R			X	
LA VALLA SUR ROCHEFORT	321 17 R 0001	église	5, rue de l'église	5e	V		X		
LE COTEAU	071 16 0003	Prink – Encre Azur	18, avenue de la Libération	5e	M	X			
LE COTEAU	071 17 00008	restaurant Fontana di Trevi	139, avenue de la Libération	5	N	X			
LES SALLES	295 17 10002	Equipement Rural d'Animation	Le Bourg	4	L,N	X			
LEZIGNEUX	122 17 M 0001	Auberge du Crin Blanc	43, route de Cluzel	5e	N			X	
LUPE	124 17 S 8001	Moulinage BAROU	226, route de St Pierre de Boeuf	5	M	X	X		
LUPE	124 17 S 8002	Mme BAROU Maëlle	226, route de St Pierre de Boeuf	5	M	X	X		
LUPE	124 17 S 8003	Mme BAROU Nelly	226, route de St Pierre de Boeuf	5	M	X	X		
MACHEZAL	128 17 R 0001	Auberge de la Mule	La Mule	5	N			X	
MARCILLY	134 17 M 0002	Volerie du Forez	1540, route de Saint Anne	5	L	X			

**ERP situés dans le département de la Loire,
sous le bénéfice d'une dérogation aux exigences techniques et dimensionnelles d'accessibilité
décision implicite d'acceptation – DIA – accordée en 2017**

(article R. 111-19-10 I – 1°, 2°, 3° et 4° du Code de la construction et de l'habitation).

COMMUNE	N°AT	Nom – dénomination de l'ERP	Adresse de l'ERP	Catégorie d'ERP	Type d'ERP	motifs de dérogation, Article R. 111-19-10 du CCH 1°, 2°, 3° et 4°			
						1° Impossibilité technique	2° Contraintes architecturales	3° Disproportion manifeste	4° Refus Copropriété
MARCILLY LE CHATEL	134 17 M 0004	salle des fêtes	place de la Mairie	4e	L			X	
MARCILLY LE CHATEL	134 17 M 0005	Amasis	211, rue du Pavé	5e	L	X			
MONTBRISON	147 17 M 0001	l'Estaminet	56, rue de la République	4	N	X			
MONTBRISON	147 17 M 0020	église Saint Pierre	rue Saint Pierre	3	V		X		
MONTBRISON	147 17 M 0021	collégiale Notre Dame	rue Notre Dame	2	V		X		
MONTBRISON	147 17 M 0022	église Saint Julien	place de l'église	5e	V		X		
MONTBRISON	147 17 M 0027	Taiho Sushi	15, rue Marguerite Fournier	5e	N	X			
MONTBRISON	147 17 M 0030	Brasserie des Notes en Bulles	10, avenue Louis Lépine	5e	M	X			
MONTBRISON	147 1 7M 0016	crêperie Marie de Bretagne	4, quai de l'Astrée	5e	N	X		X	
MONTBRISON	147 17 M 0045	Le Petit Joly	10, rue des Cordeliers	5	N	X			
MONTBRISON	147 17 M 0052	cabinet médical Elise SURREL	19, boulevard Lachèze	5e	U	X			
MONTBRISON	147 17 M 0031	Caisse d'Epargne	10, rue de l'Ancien Hôpital	5	W		X		
MONTBRISON	147 17 M 0056	M. GRANET Bernard	29, boulevard Lachèze	5	U	X			
MONTBRISON	147 17 M 0062	centre de yoga de Montbrison	10, rue Henry Pourrat	5		X			

**ERP situés dans le département de la Loire,
sous le bénéfice d'une dérogation aux exigences techniques et dimensionnelles d'accessibilité
décision implicite d'acceptation – DIA – accordée en 2017**

(article R. 111-19-10 I – 1°, 2°, 3° et 4° du Code de la construction et de l'habitation).

COMMUNE	N°AT	Nom – dénomination de l'ERP	Adresse de l'ERP	Catégorie d'ERP	Type d'ERP	motifs de dérogation, Article R. 111-19-10 du CCH 1°, 2°, 3° et 4°			
						1° Impossibilité technique	2° Contraintes architecturales	3° Disproportion manifeste	4° Refus Copropriété
MONTBRISON	147 17 M 0049	cabinet dentaire M. PAWLKOWSKI Didiier	40, rue Précomtal	5e	U	X			
MONTBRISON	147 17 M 0060	Gravo Clés	65, rue Tupinerie	5e	M	X			
MONTBRISON	147 17 M 0066	L'Vous Coiffe	22, rue Marguerite Fournier	5e	M	X			
MONTBRISON	147 17 M 0067	chapelle Sainte Anne	rue Marguerite Fournier	5e	V		X		
MONTBRISON	147 17 M0054	crédit agricole	16 boulevard Lachèze	5e	W	X			
MONTBRISON	147 17 M 0077	école de conduite ASM	5, avenue Paul Cézanne	5e	R	X			
MONTBRISON	147 17 M 0071	magasin Alain Afflelou	11, rue de la Tupinerie	5	M	X		X	
MONTBRISON	147 17 M 0073	Croque n° Roll	4 bis, rue des Pénitents	5	N			X	
MONTVERDUN	150 17 00002	prieuré du Pic	Le Bourg	5e		X	X		
PANISSIERES	165 17 F 0001	boulangerie pâtisserie bar Gilles PUIPIER	28, place de la liberté	5e	M et N	X			
PANISSIERES	165 17 F 0003	Le Trio Pizz	34, rue de la République	5e	N	X			
PANISSIERES	165 17 F 0004	Flore et Sens	40, rue de la République	5e	M	X			
PELUSSIN	168 17 S 0001	collège public Gaston Baty	4, rue du stade	3	R	X			
PELUSSIN	168 17 50010	Camping Bel'Epoque du Pilat	2, route de la Vallée La Vialle	5e	PA			X	

**ERP situés dans le département de la Loire,
sous le bénéfice d'une dérogation aux exigences techniques et dimensionnelles d'accessibilité
décision implicite d'acceptation – DIA – accordée en 2017**

(article R. 111-19-10 I – 1°, 2°, 3° et 4° du Code de la construction et de l'habitation).

COMMUNE	N°AT	Nom – dénomination de l'ERP	Adresse de l'ERP	Catégorie d'ERP	Type d'ERP	motifs de dérogation, Article R. 111-19-10 du CCH 1°, 2°, 3° et 4°			
						1° Impossibilité technique	2° Contraintes architecturales	3° Disproportion manifeste	4° Refus Copropriété
PELUSSIN	168 17 S 0013	Crédit Agricole	1, rue Geston Baty	5e	W	X			
POUILLY SOUS CHARLIEU	177 16 C 0007	M. MARTIN Paul	1076, rue de la République	5	M			X	
POUILLY SOUS CHARLIEU	177 15 C 0004	Mme TREILLE Joëlle, fleuriste	46, rue de Marigny	5e	M	X			
RENAISON	182 17 V 6007	Caisse d'Epargne	72, rue du Commerce	5	W	X			
RIORGES	184 17 0009	Coiffure Bernard Fromage	58, rue Maréchal Foch	5	M	X			
RIORGES	184 17 00012	bar tabac presse jeu M. SISTERNAS	448, rue Joanny Augé	5	N et M	X			
RIORGES	184 17 00016	boulangerie des Canaux	53, rue Maréchal Foch	5e	M	X			
RIORGES	184 17 00017	La Poste	628, allée de la Libération	5e	W	X		X	
RIVE DE GIER	186 17 C 0010	Mistral Gagnant	18, rue Jean Jaurès	5e	N				X
RIVE DE GIER	186 17 C 0011	Chaleurfeu	51, rue Jean Jaurès	5	M			X	
RIVE DE GIER	186 17 C 0014	M. LOMBARDI Didier, Masseur-kinésithérapeute	40, boulevard des Provinces	5e	U				X
ROANNE	187 16 R 105	Association Math Zap	70, avenue de Paris	5e	R	X			
ROANNE	187 16 R 0107	Alphaprimo	58, boulevard Baron du Marais	5e	R				X
ROANNE	187 16 R 108	Dr SERRAILLE Michel	39, rue Alexandre Raffin	5e	U				X

**ERP situés dans le département de la Loire,
sous le bénéfice d'une dérogation aux exigences techniques et dimensionnelles d'accessibilité
décision implicite d'acceptation – DIA – accordée en 2017**

(article R. 111-19-10 I – 1°, 2°, 3° et 4° du Code de la construction et de l'habitation).

COMMUNE	N°AT	Nom – dénomination de l'ERP	Adresse de l'ERP	Catégorie d'ERP	Type d'ERP	motifs de dérogation, Article R. 111-19-10 du CCH 1°, 2°, 3° et 4°			
						1° Impossibilité technique	2° Contraintes architecturales	3° Disproportion manifeste	4° Refus Copropriété
ROANNE	187 17 R 0001	Auto-école Boussand	5, avenue de Paris	5e	R	X			
ROANNE	187 17 R 002	cabinet de soins infirmiers, Mme AMASSAYENA	23, rue Anatole France	5e	U				X
ROANNE	187 17 R 0008	binet d'orthophonie DEMURE- DESHORS MOLAGE	36, avenue Gambetta	5e	W				X
ROANNE	187 17 R 0009	Tabac Presse Perono	157, route de Chartieu	5e	M	X			
ROANNE	187 17 R 0017	Castellon Coiffure	7, rue Maréchal Foch	5e	M	X			
ROANNE	187 17 R 0018	le Telagh	7, rue Maréchal Foch	5e	M	X			
ROANNE	187 17 R 0020	Le Bateau Libre	12, rue Jean Puy	5e	T	X			
ROANNE	187 17 R 0022	salon Mèche et Look	52, rue de Villemontais	5e	M	X			
ROANNE	187 17 R 0028	Petit Casino	115, avenue de Paris	5e	M	X			
ROANNE	187 17 R 0012	cabinet Ginet SA	16, rue Brison	5e	W			X	
ROANNE	187 17 R 0029	Fügü Tadoo	11, avenue de Paris	5e	M	X			
ROANNE	187 17 R 0031	Mme Annick SERPOLLET	125, rue Mulsant	5e	U	X			
ROANNE	187 17 R 0023	Institut Cléo	5, place du Marché	5e	M	X			
ROANNE	187 17 R 0032	Sublim'cops	47, rue Emile Noirot	5e	M	X			

**ERP situés dans le département de la Loire,
sous le bénéfice d'une dérogation aux exigences techniques et dimensionnelles d'accessibilité
décision implicite d'acceptation – DIA – accordée en 2017**

(article R. 111-19-10 I – 1°, 2°, 3° et 4° du Code de la construction et de l'habitation).

COMMUNE	N°AT	Nom – dénomination de l'ERP	Adresse de l'ERP	Catégorie d'ERP	Type d'ERP	motifs de dérogation, Article R. 111-19-10 du CCH 1°, 2°, 3° et 4°			
						1° Impossibilité technique	2° Contraintes architecturales	3° Disproportion manifeste	4° Refus Copropriété
ROANNE	187 17 R 0033	cabinet de kinésithérapie	250, rue de Charlieu	5e	U				X
ROANNE	187 17 R 0043	Olivia Sarah l'Atelier	16, place du Marché	5e	M	X			
ROANNE	187 17 R 0045	Crédit Agricole	157, route de Chartieu	5e	W	X			
ROANNE	187 17 R 0051	Toutou-Mode	21, avenue Carnot	5	M	X			
ROANNE	187 17 R 0053	Le Karak'dance	13, rue George Ducarre	5	P, N	X			
ROANNE	187 17 R 0014	Thelem Assurances	7, rue Alexandre Raffin	5	W	X			
ROANNE	187 17 R 0042	M. RONDELET Patrice, psychologue	5, place du Marché	5	W				X
ROANNE	187 17 R 0057	Vogue Coiffure	74, avenue de Paris	5	M	X			
ROANNE	187 17 R 0040	Aux Vêtements Professionnels	4, rue Jean Jaurès	5e	M	X			
ROANNE	187 17 R 0069	cabinet infirmier BERGER DEROCHE et FALLET	34, rue Jean Jaurès	5	U				X
ROANNE	187 17 R 0083	Caisse d'Epargne	23, rue de Villemontais	5e	W	X		X	
ROANNE	187 17 R 0086	Le Square	94, avenue de Paris	5	N	X			
ROCHE LA MOLIERE	189 16 L 0004	La Pinatelle	La Pinatelle	5e	N	X			
ROCHE LA MOLIERE	189 17 L 0001	Le Sagnat	3, boulevard Bergson	5e	N	X			

**ERP situés dans le département de la Loire,
sous le bénéfice d'une dérogation aux exigences techniques et dimensionnelles d'accessibilité
décision implicite d'acceptation – DIA – accordée en 2017**

(article R. 111-19-10 I – 1°, 2°, 3° et 4° du Code de la construction et de l'habitation).

COMMUNE	N°AT	Nom – dénomination de l'ERP	Adresse de l'ERP	Catégorie d'ERP	Type d'ERP	motifs de dérogation, Article R. 111-19-10 du CCH 1°, 2°, 3° et 4°			
						1° Impossibilité technique	2° Contraintes architecturales	3° Disproportion manifeste	4° Refus Copropriété
SAINT BATHELEMY LESTRA	202 17 00001	Le Bistrot de Paula	Le Bourg	5	N	X			
SAINT BONNET LE CHATEAU	204 17 M 0005	services annexes mairie	3, rue François Valette	5	W, U			X	
SAINT CHAMOND	207 16 S 0060	Caisse d'Épargne	14-16, rue Victor Hugo	5e	W	X	X		
SAINT CHAMOND	207 17 S 0007	cabinet Blandine RABBOUZ	26 bis, rue Jules Duclos	5e		X			
SAINT CHAMOND	207 17 S 0014	Pizza Maria et Pipo	1, rue Pasteur	5e	N	X			
SAINT CHAMOND	207 17 S 0028	La Marine	2, cours Adrien Montgolfier	5e	N	X			
SAINT CHAMOND	207 17 S 0033	Cosmos Coiffure	2, rue des Trois Frères	5e	M	X			
SAINT CHAMOND	207 17 S 0034	Le Salon d'Evelyne	14, rue de la Caure	5e	M	X			
SAINT CHAMOND	207 17 S 0036	La Firm'à Tifs	3, place Ferréol	5e	M	X			
SAINT CHAMOND	207 17 S 0037	Ets ROSSILLOL Thierry plomberie	53, rue de la République	5e		X			
SAINT CHAMOND	207 17 S 0038	SCI L'Hirondelle	17, place de la Liberté	5e					X
SAINT CHAMOND	207 17 S 0039	SCI Liberté Notre Dame	17, place de la Liberté	5e					X
SAINT CHAMOND	207 17 S 0040	SCI Soumo	17, place de la Liberté	5e					X
SAINT CHAMOND	207 17 S 0045	magasin le Courabio	3, avenue Sadi Carnot	5	M	X	X		

**ERP situés dans le département de la Loire,
sous le bénéfice d'une dérogation aux exigences techniques et dimensionnelles d'accessibilité
décision implicite d'acceptation – DIA – accordée en 2017**

(article R. 111-19-10 I – 1°, 2°, 3° et 4° du Code de la construction et de l'habitation).

COMMUNE	N°AT	Nom – dénomination de l'ERP	Adresse de l'ERP	Catégorie d'ERP	Type d'ERP	motifs de dérogation, Article R. 111-19-10 du CCH 1°, 2°, 3° et 4°			
						1° Impossibilité technique	2° Contraintes architecturales	3° Disproportion manifeste	4° Refus Copropriété
SAINT CHAMOND	207 17 0 0046	France Beauté Institut	69, rue de la République	5	M	X			
SAINT CHAMOND	207 17 0 0047	bar Chez Nanou	2, place Louis Comte	5	N	X			
SAINT CHAMOND	207 17 0 0049	épicerie Panier Sympa	1, place de la Halle	5	M	X			
SAINT CHAMOND	207 17 S 0053	Hôtel Gril Campanile Saint Chamond	ZAC du Bourdon	5e	O,N	X			
SAINT CHAMOND	207 17 S 0055	cabinet GUERIN Emilie	11, rue de la Caure	5e	W	X			
SAINT CHRISTO EN JAREZ	208 17 S 0002	Bar des Pavés	12, place de l'Eglise	5	N			X	
SAINT CHRISTO EN JAREZ	208 17 S 0001	boulangerie pâtisserie COUZON	5, rue de la Mairie	5e	M				
SAINT ETIENNE	16-301	INSTITUT DE BEAUTE PARFUMS D'ORIENT	20 RUE MICHELET	5e	M	X			
SAINT ETIENNE	16-302	LIGUE CONTRE LE CANCER	1 BIS RUE DU LIEUTENANT MORIN	5e	W				X
SAINT ETIENNE	16-295	RESTAURANT « CUISINE ET VOUS »	5 RUE LODI	5e	N	X			
SAINT ETIENNE	16-294	CITE NOUVELLE	13 PLACE JEAN JAURES	5e	W				X
SAINT ETIENNE	16-293	CABINET DE CARDIOLOGIE	13 PLACE JEAN JAURES	5e	U				X
SAINT ETIENNE	16-307	CABINET D'AVOCATS – CLERGUE ET ABRIAL	145 RUE DE LA MONTAT	5e	W				X
SAINT ETIENNE	16-310	CABINET MEDICAL SCI MATHE	1 BIS LIEUTENANT MORIN	5e	U				X

**ERP situés dans le département de la Loire,
sous le bénéfice d'une dérogation aux exigences techniques et dimensionnelles d'accessibilité
décision implicite d'acceptation – DIA – accordée en 2017**

(article R. 111-19-10 I – 1°, 2°, 3° et 4° du Code de la construction et de l'habitation).

COMMUNE	N°AT	Nom – dénomination de l'ERP	Adresse de l'ERP	Catégorie d'ERP	Type d'ERP	motifs de dérogation, Article R. 111-19-10 du CCH 1°, 2°, 3° et 4°			
						1° Impossibilité technique	2° Contraintes architecturales	3° Disproportion manifeste	4° Refus Copropriété
SAINT ETIENNE	16-316	RESTAURANT « LA VERRIERE »	13 RUE BLANQUI	5e	N	X			
SAINT ETIENNE	16-321	CABINET MEDICAL – DOCTEUR LAMBERT	13 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE	5e	U				X
SAINT ETIENNE	16-322	SALON « SOINS ET BEAUTE »	3 PLACE JEAN PLOTON	5e	M	X			
SAINT ETIENNE	17-010	VRAC EN VERT	7 RUE ROGER SALENGRO	5e	M	X			
SAINT ETIENNE	17-009	EPIL'CENTRE	16 RUE GROUCHY	5e	M	X			
SAINT ETIENNE	17-011	BAR « LE PHENIX »	4 RUE ETIENNE MIMARD	5e	N	X			
SAINT ETIENNE	17-003	LOIRE CLE	6 AVENUE DE LA LIBERATION	5e	M	X			
SAINT ETIENNE	17-007	LA RACLETTE	92 RUE DES DOCTEURS CHARCOT	5e	N	X			
SAINT ETIENNE	17-015	INSTITUT SOIZIC	12 RUE MICHEL RONDET	5e	M	X			
SAINT ETIENNE	17-017	SALON DE COIFFURE KARINE CREATION	80 COURS FAURIEL	5e	M	X			
SAINT ETIENNE	17-016	BAR DE LA GERBE	10 PLACE JACQUARD	5e	N	X			
SAINT ETIENNE	17-017	AUTO ECOLE	37 RUE DE LA RESISTANCE	5e	W	X			
SAINT ETIENNE	17-022	CABINET KINESITHEPEUTE	33 RUE GABRIEL PERI	5e	U	X			
SAINT ETIENNE	17-023	BOULANGERIE PATISSERIE	31 RUE BEAUBRUN	5e	M	X			

**ERP situés dans le département de la Loire,
sous le bénéfice d'une dérogation aux exigences techniques et dimensionnelles d'accessibilité
décision implicite d'acceptation – DIA – accordée en 2017**

(article R. 111-19-10 I – 1°, 2°, 3° et 4° du Code de la construction et de l'habitation).

COMMUNE	N°AT	Nom – dénomination de l'ERP	Adresse de l'ERP	Catégorie d'ERP	Type d'ERP	motifs de dérogation, Article R. 111-19-10 du CCH 1°, 2°, 3° et 4°			
						1° Impossibilité technique	2° Contraintes architecturales	3° Disproportion manifeste	4° Refus Copropriété
SAINT ETIENNE	17-024	RPA CHAVANELLE	40 RUE POINTE CADET	5e	L – N	X			
SAINT ETIENNE	17-026	BOUTIQUE « ELLE POUR ELLE »	11 RUE DENIS ESCOFFIER	5e	M	X			
SAINT ETIENNE	17-028	LE BALAFON	15 RUE DORMOY	4e		X			
SAINT ETIENNE	17-036	HAMMAM SABRA 2000	7 RUE VAUCANSON	5e		X			
SAINT ETIENNE	17-038	HAIR MOD ESTHETIQUE	70 RUE BERGSON	5e		X			
SAINT ETIENNE	17-046	CABINET D'OSTHEOPATIE BOUIX	12 RUE DE LA REPUBLIQUE	5e					X
SAINT ETIENNE	17-049	RESTAURANT « LA RAPEE »	3 RUE XAVIER PRIVAS	5e		X			
SAINT ETIENNE	17-050	COMMERCE «ROUGE GOURMAND»	19 RUE SAINT-JEAN	5e		X			
SAINT ETIENNE	17-051	RESTAURANT « C COM A LA MAISON »	4 RUE FRANCOIS GILLET	5e	N	X			
SAINT ETIENNE	17-051	CABINET MEDICAL DR BENYAKHOU	1 ALLEE EDOUARD LALO	5e	U	X			
SAINT ETIENNE	17-053	PMI – DEPARTEMENT DE LA LOIRE	1 ALLEE EDOUARD LALO	5e	U	X			
SAINT ETIENNE	17-056	BAR – TABAC « LE PURPLE »	1 RUE BLANQUI	5e	N			X	
SAINT ETIENNE	17-058	CABINET MEDICAL DR KHENNOUF	21 RUE BALAY	5e	U	X			
SAINT ETIENNE	17-061	LE CARRE SOFT	3 PLACE GRENETTE	5e	N	X			

**ERP situés dans le département de la Loire,
sous le bénéfice d'une dérogation aux exigences techniques et dimensionnelles d'accessibilité
décision implicite d'acceptation – DIA – accordée en 2017**

(article R. 111-19-10 I – 1°, 2°, 3° et 4° du Code de la construction et de l'habitation).

COMMUNE	N°AT	Nom – dénomination de l'ERP	Adresse de l'ERP	Catégorie d'ERP	Type d'ERP	motifs de dérogation, Article R. 111-19-10 du CCH 1°, 2°, 3° et 4°			
						1° Impossibilité technique	2° Contraintes architecturales	3° Disproportion manifeste	4° Refus Copropriété
SAINT ETIENNE	17-069	AU ROI DE COEUR	4 RUE GEORGES TESSIER	5e	M	X			
SAINT ETIENNE	17-082	CABINET INFIRMIER – SAGE FEMME MADAME DENIS-LAFAY	10 PLACE DE LA REPUBLIQUE	5e	U	X			
SAINT ETIENNE	17-073	RESTAURANT « AU PETIT CHEZ SOI »	40 RUE ETIENNE BOISSON	5e	N	X			
SAINT ETIENNE	17-080	BAR-TABAC-PMU « LE MONTPLAIZ »	99 RUE DE LA RICHELANDIERE	5e	N	X			
SAINT ETIENNE	17-084	LE FORTY TWO	42 RUE JOSE FRAPPA	5e	N	X			
SAINT ETIENNE	17-085	CAFE DU NORD	4 RUE DE LYON	5e	N	X			
SAINT ETIENNE	17-087	CHICKEN KEBAB	6 RUE CLOVIS HUGUES	5e	N	X			
SAINT ETIENNE	17-091	RESTAURANT « LA TABLE DE CLAIRE »	91 RUE LOUIS DESTRE	5e	N	X			
SAINT ETIENNE	17-090	CAISSE D'EPARGNE DU SOLEIL	59 RUE TIBLIER VERNE	5e	W	X			
SAINT ETIENNE	17-104	LA FOURCHETTE GOURMANDE	10 RUE FRANCIS GARNIER	5e	N	X		X	
SAINT ETIENNE	17-093	CAFE DES ABATTOIRES	137 RUE BERGSON	5e	N	X			
SAINT ETIENNE	17-098	TEMPLE ANTOINISTE DE SAINT-ETIENNE	14 RUE CAUSSIDIERE	5e	V	X			
SAINT ETIENNE	17-106	BAR « LE RICHELIEU »	74 RUE MICHELET	5e	N			X	
SAINT ETIENNE	17-107	BOUTIQUE « LA GRACE ACC »	38 RUE LOUIS BRAILLE	5e	M	X			

**ERP situés dans le département de la Loire,
sous le bénéfice d'une dérogation aux exigences techniques et dimensionnelles d'accessibilité
décision implicite d'acceptation – DIA – accordée en 2017**

(article R. 111-19-10 I – 1°, 2°, 3° et 4° du Code de la construction et de l'habitation).

COMMUNE	N°AT	Nom – dénomination de l'ERP	Adresse de l'ERP	Catégorie d'ERP	Type d'ERP	motifs de dérogation, Article R. 111-19-10 du CCH 1°, 2°, 3° et 4°			
						1° Impossibilité technique	2° Contraintes architecturales	3° Disproportion manifeste	4° Refus Copropriété
SAINT ETIENNE	17-114	CABINET OSTHEOPATHE – MR HENRY	12 BOULEVARD DE LA PALLE	5e	U				X
SAINT ETIENNE	17-116	MADAME CALLET VEROGNIQUE	28 COURS FAURIEL	5e	W	X		X	
SAINT ETIENNE	17-112	BAR « LE SAINT MICHEL »	9 RUE JULES VALLES	5e	N	X			
SAINT ETIENNE	17-120	LA BRASSERIE « LE MELIAMAND »	4 RUE GERENTET			X			
SAINT ETIENNE	17-122	CABINET PSYCHANALYSTE – DR DIGARD	15 B RUE DESIRE CLAUDE						X
SAINT ETIENNE	17-123	BOUTIQUE « BALLADINE »	8 PASSAGE SAINTE CATHERINE			X			
SAINT ETIENNE	17-124	BOUTIQUE LO COCO	4 RUE GEORGES TESSIER			X			
SAINT ETIENNE	17-155	MONSIEUR BLANC GILLES PROFESSIONNELS DE LA REEDUCATION	25 B RUE EMILE CLERMONT	5e		X			
SAINT ETIENNE	17-159	PEDICURE PODOLOGUE – M.CARON	37 TER COURS FAURIEL	5e		X			
SAINT ETIENNE	17-160	LE PETIT BRETON	26 RUE CHARLES DE GAULLE	5e		X			
SAINT ETIENNE	17-161	BOULANGERIE PATISSERIE – R.FRECON	2 BOULEVARD FAURIAT	5e		X			
SAINT ETIENNE	17-177	MAGASIN « A LA ROSERAIE »	60 RUE DES DOCTEURS CHARCOT	5e		X			
SAINT ETIENNE	17-180	TABAC PRESSE « LA CIVETTE »	17 RUE GAMBETTA	5e					X
SAINT ETIENNE	17-181	RESTAURANT « LE TANGER »	7 RUE BOURGNEUF	5e		X			

**ERP situés dans le département de la Loire,
 sous le bénéfice d'une dérogation aux exigences techniques et dimensionnelles d'accessibilité
 décision implicite d'acceptation – DIA – accordée en 2017**

(article R. 111-19-10 I – 1°, 2°, 3° et 4° du Code de la construction et de l'habitation).

COMMUNE	N°AT	Nom – dénomination de l'ERP	Adresse de l'ERP	Catégorie d'ERP	Type d'ERP	motifs de dérogation, Article R. 111-19-10 du CCH 1°, 2°, 3° et 4°			
						1° Impossibilité technique	2° Contraintes architecturales	3° Disproportion manifeste	4° Refus Copropriété
SAINT ETIENNE	17-173	HELENE COIFFURE	16 RUE LOUIS DESTRE	5e		X			
SAINT ETIENNE	17-168	RESTAURANT « MAO »	11 RUE DU GRAND MOULIN	5e		X			
SAINT ETIENNE	17-135	BAR – PMU « LE DEMI MUID »	80 COURS FAURIEL	5e		X			
SAINT ETIENNE	17-147	CABINETS D'AVOCATS PETIT ET ASSOCIES	2 RUE DE LA REPUBLIQUE	5e					X
SAINT ETIENNE	17-152	RESTAURANT « BREVES DE TABLE »	7 RUE DORMAND	5e		X			
SAINT ETIENNE	17-222	AGENCE LOIRE HABITAT – CARNOT	RUE LADEVEZE	5e		X			
SAINT ETIENNE	17-220	CABINET INFIRMIER SCP BERTAIL CREPINGE	4 PLACE FERDINAND BUISSON	5e		X			
SAINT ETIENNE	17-233	BOUTIQUE LACOSTE	23 RUE MICHELET	5e		X			
SAINT ETIENNE	17-235	SALON DE COIFFURE « DELPHINE CREATION »	18 RUE BADOULLERE	5e		X			
SAINT ETIENNE	17-242	MAGASIN « LEA »	8 RUE LEON NAUTIN	5e		X			
SAINT ETIENNE	17-265	LE BAR DE LYON	1, RUE ELISE GERVAIS	5e	N	X			
SAINT ETIENNE	17-264	AGENCE INTERIM LIP	62, RUE DES DOCTEURS CHARCOT	5e	W	X			
SAINT ETIENNE	17-267	CABINET INFIRMIER	89, COURS FAURIEL	5e	U				X
SAINT ETIENNE	17-265	LOIRE MENAGER SERVICE	128 BIS RUE BERGSON	5e	W	X			

**ERP situés dans le département de la Loire,
sous le bénéfice d'une dérogation aux exigences techniques et dimensionnelles d'accessibilité
décision implicite d'acceptation – DIA – accordée en 2017**

(article R. 111-19-10 I – 1°, 2°, 3° et 4° du Code de la construction et de l'habitation).

COMMUNE	N°AT	Nom – dénomination de l'ERP	Adresse de l'ERP	Catégorie d'ERP	Type d'ERP	motifs de dérogation, Article R. 111-19-10 du CCH 1°, 2°, 3° et 4°			
						1° Impossibilité technique	2° Contraintes architecturales	3° Disproportion manifeste	4° Refus Copropriété
SAINT ETIENNE	17-275	PHARMACIE DE LA REPUBLIQUE	38 RUE DE LA REPUBLIQUE	5e	M	X			
SAINT ETIENNE	17-274	BUREAU DE POSTE MONTHIEU	143 RUE DES ALLIES	5e	W	X			
SAINT ETIENNE	17-285	INSTITUT PLAISIR BEAUTE	2 RUE VICTOR DUCHAMPS	5e	M	X			
SAINT ETIENNE	17-287	CABINET MEDICAL COLOMBET – VALEILLE	53 RUE DES DOCTEURS CHARCOT	5	U	X			
SAINT ETIENNE	17-290	SALON DE MASSAGE DIANA	4 PLACE DORIAN	5	M			X	
SAINT ETIENNE	17-301	AU P'TIT BOUT	87 RUE DE LA MONTAT	5	N	X			
SAINT ETIENNE	17-203	BAR RESTAURANT « LE PORTO »	7 AVENUE DU PILAT	5e	N	X			
SAINT ETIENNE	17-225	CABINET CHIROPRAxie – XAVIER MALFRAY	100 RUE BERGSON	5e	U	X			
SAINT FORGEUX LESPINASSE	220 17 R 0001	L'assiette Roannaise	place de Verdun	5e	N	X			
SAINT GENEST MALIFAUx	224 17 00001	agence immobilière de St Genest Malifaux	4, rue du Velay	5e	W	X			
SAINT GENEST MALIFAUx	224 17 00002	Café des Promeneurs	63, rue du Forez	5e	N	X			
SAINT GERMAIN LAVAL	230 17 00004	Crédit Agricole	rue Nationale	5e	W	X			
SAINT GERMAIN LAVAL	230 17 00005	Au Bon Accueil	50, rue Pasteur	5e	N,M	X			
SAINT GERMAIN LAVAL	230 17 00007	Minette Boutique	place de Verdun	5e	M	X			

**ERP situés dans le département de la Loire,
sous le bénéfice d'une dérogation aux exigences techniques et dimensionnelles d'accessibilité
décision implicite d'acceptation – DIA – accordée en 2017**

(article R. 111-19-10 I – 1°, 2°, 3° et 4° du Code de la construction et de l'habitation).

COMMUNE	N°AT	Nom – dénomination de l'ERP	Adresse de l'ERP	Catégorie d'ERP	Type d'ERP	motifs de dérogation, Article R. 111-19-10 du CCH 1°, 2°, 3° et 4°			
						1° Impossibilité technique	2° Contraintes architecturales	3° Disproportion manifeste	4° Refus Copropriété
SAINT GERMAIN LAVAL	230 17 00008	Caisse d'Epargne	28, rue Denfert Rochereau	5e	W	X			
SAINT HEAND	042 234 17 6006	école privée Françoise DOLTO	BD Ravel de MALEVAL	5	R			X	
SAINT HEAND	234 17 6 0006	école primaire privée Françoise Dolto	boulevard Ravel de Malval	4	R			X	
SAINT JEAN BONNEFONDS	237 17 S 8058	cabinet d'avocat M. FRACHON Olivier	36, rue Emile Zola	5e	W	X			
SAINT JEAN BONNEFONDS	237 17 00010	bâtiment Le Pinson	rue 2mile Vital André	4	L et R	X			
SAINT JEAN BONNEFONDS	237 17 00011	mairie et salle des spectacles	boulevard Aristide Briand, 2 rue de la Mairie, 15 rue Revollier	3	L et W	X			
SAINT JUST EN BAS	247 17 M 0002	bibliothèque communale	le Bourg	5e	S		X		
SAINT JUST EN BAS	347 1 7M 0003	salle polyvalente	le Bourg	5e	L	X			
SAINT JUST EN CHEVALET	248 17 00018	Crédit Agricole	rue d'Urfé	5e	W	X			
SAINT JUST EN CHEVALET	248 17 00021	déchetterie intercommunale	route de Vichy	5	W	X			
SAINT JUST EN CHEVALET	248 17 00019	sanitaires publics	boulevard de l'Astrée					X	
SAINT JUST EN CHEVALET	248 17 00023	cabinet ostéopathe Mme STRIFFLING Pauline	rue de Vichy	5	U	X			
SAINT JUST SAINT RAMBERT	279 17 M 0005	Institut Océane	4, route de Chambles	5e	M	X			
SAINT JUST SAINT RAMBERT	279 17 M 0015	cabinet d'orthophonie Mme BONNEFOY Sylvie	11, place de la République	5e	W				X

**ERP situés dans le département de la Loire,
sous le bénéfice d'une dérogation aux exigences techniques et dimensionnelles d'accessibilité
décision implicite d'acceptation – DIA – accordée en 2017**

(article R. 111-19-10 I – 1°, 2°, 3° et 4° du Code de la construction et de l'habitation).

COMMUNE	N°AT	Nom – dénomination de l'ERP	Adresse de l'ERP	Catégorie d'ERP	Type d'ERP	motifs de dérogation, Article R. 111-19-10 du CCH 1°, 2°, 3° et 4°			
						1° Impossibilité technique	2° Contraintes architecturales	3° Disproportion manifeste	4° Refus Copropriété
SAINT JUST SAINT RAMBERT	279 17 M 0020	Mme BERTHEAS Brigitte	1, place de la République	5e					X
SAINT JUST SAINT RAMBERT	279 17 M 0036	Coiffure Elle et Lui	11, rue de la République	5	M	X			
SAINT JUST SAINT RAMBERT	279 17 M 0040	cabinet de psychologie BRUYERE Marie Claude	12, allée Saint Laurent	5	U				X
SAINT MARCEL D'URFE	255 16 AT 003	salle des fêtes	Bonnetan	5e	L	X			
SAINT MARTIN D'ESTREAU	257 17 R 6001	Le Bouchon de la 7	Le Bourg	5e	N	X			
SAINT MARTIN LA PLAINE	259 1 6AT 009	Caisse d'Épargne	17, rue de la Cure	5	W	X			
SAINT NIZIER DE FORNAS	266 17 1 0002	salle communale	9, place de l'église	5	L		X		
SAINT PAUL EN JAREZ	271 17 S 0003	Crédit Agricole	10, rue de la République Place Lisfranc	5e	W	X			
SAINT PAUL EN JAREZ	271 17 S 0001	ADAPEI – foyer de l'Orpaille	route des Fabriques	5	J			X	
SAINT PAUL EN JAREZ	271 17 S 0002	ADAPEI – MAPHA Château de la Bâtie	45, impasse Poidebard	4	J			X	
SAINT PIERRE DE BOEUF	272 17 S 0003	salle de réunion	place de l'église	5e	L	X			
SAINT PRIEST EN JAREZ	275 17 00009	Une Pause en Nord	102, avenue Albert Raimond	5e	N	X			
SAINT REGIS DU COIN	280 17 00001	restaurant Beal	Le Bourg	5e	N	X			
SAINT ROMAIN LE PUY	285 17 M 0001	école maternelle	1, rue du Onze Novembre	4e	L	X			

**ERP situés dans le département de la Loire,
sous le bénéfice d'une dérogation aux exigences techniques et dimensionnelles d'accessibilité
décision implicite d'acceptation – DIA – accordée en 2017**

(article R. 111-19-10 I – 1°, 2°, 3° et 4° du Code de la construction et de l'habitation).

COMMUNE	N°AT	Nom – dénomination de l'ERP	Adresse de l'ERP	Catégorie d'ERP	Type d'ERP	motifs de dérogation, Article R. 111-19-10 du CCH 1°, 2°, 3° et 4°			
						1° Impossibilité technique	2° Contraintes architecturales	3° Disproportion manifeste	4° Refus Copropriété
SAINT ROMAIN LES ATHEUX	286 17 00001	Le San Roumi	5, place du Marché	5e	N et M	X			
SAINT SYMPHORIEN DE LAY	289 17 00002	Hôtel de la Poste	63, route nationale 7	5e	O et N	X			
SAINT SYMPHORIEN DE LAY	289 17 00005	LD Création	77 bis, route Nationale 7	5	M	X		X	
SAUVAIN	298 17 M 0002	boulangerie BAROU	le Bourg	5e	M	X			
SAVIGNEUX	218 17 10006	parties communes immeuble	22, route de Lyon	IOP		X			
SAVIGNEUX	299 17 M 0001	Flo Coiffure	21, route de Lyon	5	M	X			
SAVIGNEUX	299 17 M 0006	cabinet de reboutement SHCEMBRI Marion	21, rue de Lyon	5e		X		X	
SURY LE COMTAL	304 17 M 0008	Créastyle	3, rue Duché	5	M	X			
UNIEUX	316 17 S 0001	boucherie du Bourg	2, rue Thérèse Bécline	5e	M	X			
UNIEUX	316 17 S 0008	Le Neuvième Acte	16, rue Thérèse Décline	5e	N	X			
UNIEUX	316 17 S 0009	église Notre Dame de Nazareth	59, rue Pasteur	5	V			X	
USSON EN FOREZ	318 17 00002	cabinet de soins infirmiers 4 I.M.I.S.	17, place de l'église	5	U	X			
USSON EN FOREZ	318 17 00003	Figaro Coiffure	19, place de l'église	5	M	X			
USSON EN FOREZ	318 17 00001	Petit Mousse Créations	15, place de l'église	5e	M	X			

**ERP situés dans le département de la Loire,
 sous le bénéfice d'une dérogation aux exigences techniques et dimensionnelles d'accessibilité
 décision implicite d'acceptation – DIA – accordée en 2017**

(article R. 111-19-10 I – 1°, 2°, 3° et 4° du Code de la construction et de l'habitation).

COMMUNE	N°AT	Nom – dénomination de l'ERP	Adresse de l'ERP	Catégorie d'ERP	Type d'ERP	motifs de dérogation, Article R. 111-19-10 du CCH 1°, 2°, 3° et 4°			
						1° Impossibilité technique	2° Contraintes architecturales	3° Disproportion manifeste	4° Refus Copropriété
VILLARS	330 17 S 3001	SCM Tollat Fontana Pontvianne	12, rue de la République	5e	U				X
VILLARS	330 17 S 3007	La Maison de la Pizza	rue du 8 Mai 1945	5e	N	X			
VILLARS	330 17 S 3014	Le Moulin des Saveurs	1, rue de la République	5	M	X			
VILLARS	330 17 S 3015	AB Sublimez Vous	31, rue Thiers	5	M	X			
VILLARS	330 17 S 3017	Le Point Bar	3, place Gambetta	5e	N	X		X	
VILLERS	333 17 10001	Le Fournil Villersois	Le Bourg	5e	M	X			